

Entre mutations et urgences : le Comité social d'administration Forêt-Agriculture fait le point

5 juin 2025

La séance était présidée par Philippe DUCLAUD, Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

FO Agriculture était représentée par : Gisèle VIMONT, Magali MONIER et Estelle SCHENKELS.

L'ordre du jour, préparé préalablement avec la DGPE en avril dernier, portait sur les points suivants : point d'information « forêt », point d'information sur la campagne PAC, point d'information sur le transfert FEADER et point d'information sur le contrôle unique et les systèmes d'information.

1. Point d'information « Forêt »

La sous-directrice « Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie » (SDFBCB) a présenté les actualités des services forestiers et a répondu pour l'administration sur les sujets ci-après.

Sur le transfert de mission « forêt » au MTE :

L'administration a précisé qu'il est important « d'opérationnaliser un fonctionnement fluide » (sic). Le MASA a souhaité rassurer en conservant la sous-direction (SDFBCB) comme interlocuteur privilégié, avec pour objectif de ne pas provoquer de perturbations.

Cette réorganisation est nouvelle mais pas inhabituelle dans un cadre interministériel. L'administration a rappelé que les agents concernés resteront bien au MASA.

Sur les difficultés évoquées sur le dispositif de renouvellement forestier :

Plus de 95 % des dossiers ont été payés dans le cadre de France2030, mais les contractualisations d'engagement sont toujours en retard. Des procédures complexes entre les DDT(M) et l'ADEME créent des retards. Le dispositif France Nation Verte a récemment débloqué des crédits, et les premiers engagements sont attendus pour la fin juin.

Sur l'armement des personnels contractuels de droit privé à l'ONF :

Un projet de décret est en cours pour le commissionnement des agents techniques et certains personnels administratifs de l'ONF, dans le cadre de leurs missions, avec une publication prévue pour l'été.

Sur le manque de personnel et de compétences forestières dans les services :

Le constat est fait que les concours de TSMA ne permettent pas de recruter en nombre suffisant, puisque seulement 15 lauréat-e-s ont été retenu-e-s sur les 25 postes ouverts.

Le manque de personnel se fait sentir partout et en particulier dans les DOM, où les postes vacants sont pourvus majoritairement par des personnels contractuels depuis plusieurs années.

À la demande de **FO Agriculture**, les sujets suivants ont été évoqués :

Sur l'avancement de la révision en cours de l'Instruction Technique de 2015 relative à la mise en œuvre des plans simples de gestion (PSG) :

La révision de l'Instruction Technique de 2015, concernant la mise en œuvre des plans simples de gestion (PSG), a été engagée et devrait aboutir avec la diffusion d'un avant-projet de circulaire pour les DRAAF et DDT(M) d'ici septembre 2025.

Sur les problèmes techniques avec Sylvanat :

Le déploiement des outils d'instruction des dossiers forestiers a rencontré des difficultés, notamment des temps d'attente excessifs et de nombreux bugs. L'ouverture prochaine de l'onglet "fiscalité" pourrait aggraver cette situation.

Sur la reconnaissance à travers le RIFSEEP des missions de contrôle des matériels forestiers de reproduction (MFR) :

Le RIFSEEP des agents TSMA est en cours de réexamen suite à la parution de la note de service du 29 mai 2025. **FO Agriculture** a rappelé sa demande d'intégration des missions MFR dans le groupe 1, étant donné leur expertise spécifique.

Sur le problème que pose l'affectation d'agents de la filière administrative sur des postes de chargés de mission forêt :

Les agents administratifs ne peuvent pas être commissionné-e-s au titre du code forestier, ce qui ne leur permet pas d'exercer pleinement les missions dévolues au personnel forestier dans les services. Cela pose un problème en termes de sécurité administrative, juridique et judiciaire des personnels forestiers des DDT(M). En effet, la légalité des contrôles le cas échéant peut être fragilisée et cela engendre des risques pour la sécurité des agents pénétrant sur des propriétés privées le cas échéant.

En réponse, l'administration évoque des analyses de risques qui devraient être menées localement pour pallier le manque d'attractivité des métiers de la filière forêt-bois.

Le problème juridique de l'affectation d'agents administratifs sur des postes de chargés de mission forêt dans les DDT(M) a été soulevé. La nécessité de repositionner des agents techniques forestiers dans les DDT(M) a été mise en avant pour sécuriser les procédures.

FO Agriculture a rappelé l'opportunité du parcours qualifiant, qu'il conviendrait de mettre en place rapidement pour les agents de la filière forêt, pour pallier le manque de candidats au concours de TSMA.

2. Point d'information sur le transfert FEADER

Le transfert des services, agents et budgets dans le cadre du FEADER se poursuit. L'administration a apporté des informations sur les mouvements des personnels concernés depuis le transfert des missions aux Conseils Régionaux en 2023.

Le droit d'option est en cours sur une période de 2 ans.

Sur les 385 agents concernés, environ 120-125 agents ont opté pour le transfert, avec une dizaine d'options l'année dernière.

Le processus de détachement sans limitation de durée sera mis en place pour les agents avant fin 2025.

Les agents restants sont suivis par le réseau des IGAPS.

A noter que les agents concernés sont bien intégrés dans la nouvelle cartographie RIFSEEP, conformément aux nouvelles dispositions.

L'administration rappelle également que les agents transférés bénéficient d'une attention particulière de leur IGAPS dans le cadre des propositions de promotions.

3. Point d'information sur le contrôle unique et les systèmes d'information

Sur la mise en place du contrôle unique agricole :

La [circulaire « MISA »](#) (Mission InterService de l'Agriculture) de novembre 2024 est désormais appliquée, et une charte de contrôle est en cours de finalisation, destinée à encadrer les échanges de données.

La charte d'engagement réciproque sera présentée aux organisations syndicales une fois finalisée.

La FAQ en ligne est mise à jour en continu.

Sur les systèmes d'information :

Un projet de décret pour encadrer la collecte des données dans le cadre des contrôles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, « RGPD », est en cours de rédaction. Il sera soumis à l'avis de la CNIL et l'avis du Conseil d'État pourrait aussi être sollicité.

Un outil national de coordination des contrôles est en cours de développement, visant à faciliter la coordination des contrôles et à limiter leur pression.

L'objectif du MASA est d'avoir un outil opérationnel début 2026.

Le modèle de suivi des contrôles, inspiré de l'outil existant en Bretagne (agricontrol), est en phase de conception et sera adapté à l'échelle nationale.

Un groupe de travail de restitution est prévu pour juin, et sera suivi d'une phase de conception avec des groupes interministériels (nb : DGFIIP et DGCCRF sont absents des groupes).

FO Agriculture a alerté sur l'utilisation et les traitements des données réalisés en DDI, où les référents RGPD sont souvent au SGCD et éloignés des préoccupations « métiers ». Les traitements ne sont pas toujours déclarés au registre prévu par le RGPD.

4. Point d'information sur la campagne PAC

Sur les objectifs et la préparation de la campagne PAC 2025 :

Le PDG de l'ASP, Sylvain MAESTRACCI est venu présenter les actualités de la campagne PAC 2025. Il a indiqué que l'objectif est d'avoir une campagne « normale », avec des échéances habituelles et une comitologie bien calée.

Le logiciel SAFRAN et le projet du nouvel ISIS sont des outils complexes en gestion, avec une transition progressive prévue.

FO Agriculture a relayé l'expression des agents des SEA sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion des aides conjoncturelles et la charge de travail accrue, notamment lorsqu'ils doivent traiter des demandes urgentes en moins de 10 jours.

Une demande de retour d'expérience sur les aides de crise a été formulée.

En réponse, le DGPE a souligné la nécessité de réfléchir à l'attractivité des services du MASA, notamment pour la titularisation des contrats longs, en particulier dans les SEA. Des réflexions doivent être menées pour faciliter la titularisation et renforcer l'attractivité des postes, notamment dans les départements moins attractifs.

5. Questions diverses

Demande d'information sur le plan d'accompagnement des SEA en cours :

Le plan d'accompagnement pour les SEA a été présenté en décembre 2024, visant à améliorer les conditions de travail et la gestion des ressources humaines.

La DGPE rappelle l'importance de rester vigilant sur les pratiques au quotidien et de bien identifier les interlocuteurs en cas de malaise du chef de service.

Sur la reconnaissance des stagiaires TSMA non bénéficiaires de l'indemnité de gestion de crise en 2024 :

FO Agriculture a rappelé au bon souvenir de l'administration la réponse faite l'an dernier devant ce CSA, quant au manque de reconnaissance de l'investissement des stagiaires en SEA, faute de pouvoir leur verser l'indemnité de gestion de crise. En effet, il avait alors été indiqué par le SRH que le CIA, *campagne 2025 portant sur l'année 2024 et actuellement en cours de répartition dans les services*, pouvait venir « palier » ce manque pour les stagiaires concernés. A bon entendeur !

Sur la titularisation des agents en contrats longs, en lien avec l'attractivité des services du MASA :

FO Agriculture a posé la question, en lien avec le défaut d'attractivité dans les SEA, en particulier dans certains départements peu attractifs, du besoin de permettre la titularisation des agents contractuels après un 1^{er} contrat.

Le SRH rappelle que ce sujet a déjà évoqué dans le cadre des travaux de suivi des SEA et que les situations seront traitées **au cas par cas**, le cas échéant.

Prochaines échéances du CSA Forêt-Agriculture :

CSA : le 30 octobre 2025

Groupe de travail de la Formation spécialisée : à la rentrée

GT en amont pour échanges sur l'ordre du jour

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

